

Sommaire chronologique

Note DORQS du 12 août 2008 Modifications concernant les structures de l'ANPE	2
Décision Ru n°2008-341 du 21 août 2008 Délégation de signature au sein des agences locales pour l'emploi de la direction régionale Réunion Mayotte	3
Décision Pi n°2008-08/ALE du 22 août 2008 Délégation de signature au sein des agences locales pour l'emploi de la direction régionale Picardie	7
Décision H.No n°2008-08/HN/ALE du 25 août 2008 Délégation de signature au sein des agences locales pour l'emploi de la direction régionale Haute- Normandie	13
Décision NPdC n°2008-08/ALE du 25 août 2008 Délégation de signature au sein des agences locales pour l'emploi de la direction régionale Nord- Pas-de-Calais	18

Note DORQS du 12 août 2008

Modifications concernant les structures de l'ANPE

Note d'information DORQS n°2008-110 du 12 août 2008 relative à la transformation de l'agence locale pour l'emploi de Dourdan en point relais rattaché à l'agence locale pour l'emploi d'Etampes (Ile-de-France) à compter du 1er septembre 2008.

Décision Ru n°2008-341 du 21 août 2008

Délégation de signature au sein des agences locales pour l'emploi de la direction régionale Réunion Mayotte

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5134-20 et suivants, L.5134-35 et suivants, R.5312-4, R.5312-7 et R.5312-8, R.5312-27, R.5312-35, R.5312-36, R.5312-37, R.5312-39, R.5312-40 et R.5312-41, R.5312-66, R.5312-68, R.5412-8,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret n°2002-82 du 17 janvier 2002 portant dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi employés en qualité de personnels d'entretien,

Vu le décret modifié n°2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi, notamment ses articles 4, 29 et 41,

Vu les délibérations du conseil d'administration de l'Agence nationale pour l'emploi concernant le programme d'implantation des unités au sein de la direction régionale Réunion Mayotte de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu les décisions n°2007-797 et n°2005-550 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date des 22 juin 2007 et 14 avril 2005 portant nomination de monsieur Jean-Luc Minatchy en qualité de directeur régional et de monsieur Anicet Loembe en qualité de conseiller technique de la direction régionale Réunion Mayotte de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu la décision n°2007-826 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 2 juillet 2007 portant délégation de pouvoir et de signature au directeur régional de la direction régionale Réunion Mayotte de l'Agence nationale pour l'emploi,

Décide :

Article I - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées aux articles III et IV de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de la direction régionale Réunion Mayotte de l'Agence nationale pour l'emploi, dans le cadre des relations avec les usagers du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- tenir la liste des demandeurs d'emploi, notamment prendre les décisions de refus d'inscription, procéder à la vérification de la validité des titres de séjour et de travail prévue à l'article L.5411-4 et recevoir les informations relatives aux changements de situation, absences et changements de domicile mentionnés à l'article R. 5411-6 du même code,
- mettre à même les intéressés de, préalablement à radiation de la liste des demandeurs d'emploi, présenter les observations écrites prévues à l'article R. 5412-7 du même code,
- dans les conditions prévues par conventions avec les organismes participant au service public de l'emploi, établir, adapter et mettre en œuvre le projet personnalisé d'accès à l'emploi mentionné à l'article R.5411-14 du même code,
- décider et mettre en œuvre les mesures individuelles destinées à favoriser l'insertion, le reclassement ou la promotion professionnels des travailleurs,
- pour le compte de l'Etat, signer les décisions et conventions mentionnées à l'article R. 5312-33 du même code.

Article II - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées aux articles III et IV de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de la direction régionale Réunion Mayotte de l'Agence nationale pour l'emploi et dans la limite de leur compétence territoriale :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence locale pour l'emploi, ainsi que les ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule des agents de l'agence locale pour l'emploi, à l'exception des ordres de mission se rapportant à

des déplacements hors de France ou entre la France métropolitaine et l'outre-mer et entre la Réunion et Mayotte,

- signer et exécuter les conventions de partenariat de portée locale, à l'exception de celles ayant pour objet une participation financière de l'Agence nationale pour l'emploi ou sa participation à un groupement d'intérêt économique, groupement d'intérêt public ou groupement européen de coopération territoriale,
- en matière de gestion des personnels, signer les autorisations de congés et d'absence sans incidence sur le traitement et décisions d'attribution de primes et indemnités des agents relevant des niveaux d'emplois I à IVA, personnels d'entretien et autres personnels de l'agence locale pour l'emploi placés sous leur autorité,
- en matière financière et comptable, certifier le service fait,
- en matière d'achat de fournitures, services et travaux (à l'exception des travaux de construction neuve, réhabilitation de locaux dont l'Agence nationale pour l'emploi est propriétaire ou copropriétaire et services y afférents), et pour les besoins non couverts par un marché national ou régional, passer et exécuter les marchés publics et accords-cadres d'un montant strictement inférieur à 4 000 euros HT par famille homogène et par année, ainsi que les décisions d'admission et de sélection des candidatures, rejet des offres et choix des attributaires dans le cadre des procédures de passation de ces marchés publics et accords-cadres, et les actes emportant résiliation de ces marchés publics et accords-cadres,
- en matière d'achat de fournitures, services et travaux, émettre les bons de commande d'un montant strictement inférieur à 4 000 euros HT aux fins d'exécution des marchés public et accords cadre nationaux et régionaux à la condition que ces marchés publics et accords cadre le prévoient expressément,
- en matière de recours, porter plainte et se constituer partie civile au nom de l'Agence nationale pour l'emploi dans tout litige se rapportant à des faits ou actes intéressant l'agence locale pour l'emploi, à l'exception des faits ou actes se rapportant aux agents ou cocontractants de l'Agence nationale pour l'emploi ou constitutifs de discrimination.

Article III - Sont bénéficiaires des délégations de signature mentionnée aux articles I à II de la présente décision, sous une forme permanente, les personnes ci-après nommément désignées:

DRA Réunion Mayotte	Directeur d'agence
Le Port	Christian Dintimille
Saint-André	Annie Claude Candassamy
Saint-Benoît	Yann Polard
Saint-Denis 1	Valérie Illy
Sainte Clotilde	Corine Sayag
Sainte-Marie	Dominique Jacquet
Saint Denis 3 Moufia	Danièle Maillot
Possession	Christian Guerin
Saint-Joseph	Joëlle Piol
Saint-Leu	Sabine Legros
Saint-Louis	Gérard Juif
Saint-Paul	Patrick Spinetti

Saint-Pierre	Jean Jacques Cartaye
Tampon	Fabienne Li-Hong-Wan
Saint Gilles Les Hauts	Jean Luc Godeffroy
Ravine des cabris	Seume Bounnhoseng
USP Cadres-Hôtellerie-International	Pierre Lea
Mayotte	Jean Michel Clerc

Article IV - En cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'agence locale pour l'emploi considérée, sont bénéficiaires de la délégation de signature mentionnée aux articles I et II de la présente décision, sous une forme temporaire, les personnes ci-après nommément désignées :

DRA Réunion Mayotte	Déléataire (adjoint au directeur d'agence)	Déléataire(s) supplémentaire(s)
Le Port	Thierry Billet	Nicole Velna (AEP) Nathalie Arens (AEP)
Saint-André	Catherine Moreau	Xavier Poirie (AEP) Patrick Sautron (AEP)
Saint-Benoît	Corinne Revelin	Julie Fortune (AEP) Christophe Queland de St Pern (AEP)
Saint-Denis 1	Marie Claude Cadenet	Nathalie Aubert (AEP) Didier Billaud (AEP)
Sainte Clotilde	Jacqueline Cartier	Patricia Beauclair Mariotti (AEP) Evelyne Arlanda Legendard (AEP)
Sainte-Marie	Emmanuel Amouny	Delphine Beraud (AEP) Barnabé Proud'hom (AEP)
Saint Denis 3 Moufia	Mohammad Patel	Ingrid Marianne (AEP) Dominique Velna (AEP)
Possession	Line Aribaud	Isabelle Delegue (AEP) Soraya Assendjee (AEP)
Saint-Joseph	Marie-Jeanne Picard	Isabelle Hoarau-Joly (AEP) Ghislain Durif (AEP)
Saint-Leu	Pascale Moreau Bosc	Marie Joséphine Mardaye (AEP) Marlaine Fontaine (AEP)
Saint-Louis	Armelle Perrau	Nicole Baillif (CCPE) Marie Hélène Ome (AEP)
Saint-Paul	Sandrine Faux	Stella Follet (AEP) Stéphane Gouy (AEP) Grace Thia Pow Shin (AEP)
Saint-Pierre	Sandrine Aho Nienne	Natacha Boye (AEP) Michelle Janet (AEP)
Tampon	Nicole Ferrere	Pascal Andre (AEP) Suzie Ah Voun (cadre adjoint appui et gestion) Bruno Fontaine (AEP)

Saint Gilles Les Hauts	Hervé Feat	Ingrid Durand (AEP) Sylvie Latchoumy Lebon (AEP)
Ravine des cabris	Ludovique Cuggia	Claudine Geoffroy (AEP) Clara QUINOT (AEP)
USP Cadres-Hotellerie- International		Corinne Laude (AEP HRT) Christian Meader (AEP PFV Ouest)
Mayotte	Camar Edine Elanziz (conseiller référent)	Régine Colas (AEP)

Article V - Les compétences détenues de la présente décision sont exercées conformément aux instructions du directeur général, du directeur régional de la direction régionale Réunion Mayotte et du directeur délégué de la direction déléguée de la Réunion de l'Agence nationale pour l'emploi.

Article VI - La décision Ru n°2008-231 est abrogée.

Article VII - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'Agence nationale pour l'emploi.

Fait à Sainte Clotilde, le 21 août 2008.

Jean Luc Minatchy,
directeur régional
de la direction régionale Réunion Mayotte

Décision Pi n°2008-08/ALE du 22 août 2008

Délégation de signature au sein des agences locales pour l'emploi de la direction régionale Picardie

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5134-20 et suivants, L.5134-35 et suivants, R.5312-4, R.5312-7 et R.5312-8, R.5312-27, R.5312-35, R.5312-36, R.5312-37, R.5312-39, R.5312-40 et R.5312-41, R.5312-66, R.5312-68, R.5412-8,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret n°2002-82 du 17 janvier 2002 portant dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi employés en qualité de personnels d'entretien,

Vu le décret modifié n°2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi, notamment ses articles 4, 29 et 41,

Vu les délibérations du conseil d'administration de l'Agence nationale pour l'emploi concernant le programme d'implantation des unités au sein de la direction régionale Picardie de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu la décision n°2007-1536 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 29 novembre 2007 portant nomination du directeur régional de la direction régionale Picardie de l'Agence nationale pour l'emploi et les décisions portant nomination des directeurs d'agence locale de la direction régionale Picardie de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu la décision n°2008-70 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 2 janvier 2008 portant délégation de pouvoir et de signature au directeur régional de la direction régionale Picardie de l'Agence nationale pour l'emploi,

Décide :

Article I - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article III de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de la direction régionale Picardie de l'Agence nationale pour l'emploi, dans le cadre des relations avec les usagers du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- dans les conditions tenir la liste des demandeurs d'emploi, notamment prendre les décisions de refus d'inscription, procéder à la vérification de la validité des titres de séjour et de travail prévue aux articles L. 5411- 4 et recevoir les informations relatives aux changements de situation, absences et changements de domicile mentionnés à l'article R. 5411-6 du même code,
- mettre à même les intéressés de, préalablement à radiation de la liste des demandeurs d'emploi, présenter les observations prévues à l'article R. 5412-7 du même code,
- dans les conditions prévues par conventions avec les organismes participant au service public de l'emploi, établir, adapter et mettre en œuvre le projet personnalisé d'accès à l'emploi mentionné à l'article R. 5411-14 du même code,
- décider et mettre en œuvre les mesures individuelles destinées à favoriser l'insertion, le reclassement ou la promotion professionnels des travailleurs,
- pour le compte de l'Etat, signer les décisions et conventions mentionnées à l'article R. 5312-33 du même code.

Article II - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article III de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de la direction régionale Picardie de l'Agence nationale pour l'emploi et dans la limite de leur compétence territoriale :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence locale pour l'emploi, ainsi que les ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule des agents de l'agence locale pour l'emploi, à l'exception des ordres de mission et autorisations

d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de France ou entre la France métropolitaine et l'outre-mer,

- signer les conventions de partenariat de portée locale à l'exception de celles avec incidence financière (recette ou dépense pour l'ANPE) ou ayant pour objet une participation financière de l'Agence nationale pour l'emploi ou sa participation à un groupement d'intérêt économique, groupement d'intérêt public ou groupement européen de coopération territoriale. Exécuter toutes les conventions de partenariat de portée locale,
- en matière de gestion des personnels, signer les autorisations de congés et d'absence sans incidence sur le traitement et les décisions d'attribution de primes et indemnités des agents relevant des niveaux d'emplois I à IVA, personnels d'entretien et autres personnels de l'agence locale pour l'emploi placés sous leur autorité,
- en matière financière et comptable, certifier le service fait,
- en matière d'achat de fournitures, services et travaux (à l'exception des travaux de construction neuve, réhabilitation de locaux dont l'Agence nationale pour l'emploi est propriétaire ou copropriétaire et services y afférents), et pour les besoins non couverts par un marché national ou régional, passer et exécuter les marchés publics et accords cadre d'un montant strictement inférieur à 4000 euros HT, ainsi que les décisions d'admission et de sélection des candidatures, rejet des offres et choix des attributaires dans le cadre des procédures de passation de ces marchés publics et accords cadre, et les actes emportant résiliation de ces marchés publics et accords cadre,
- en matière d'achat de fournitures, services et travaux, émettre les bons de commande d'un montant strictement inférieur à 10 000 euros HT aux fins d'exécution des marchés publics et accords cadre nationaux et régionaux à la condition que ces marchés publics et accords cadre prévoient expressément, signer toute correspondance concernant l'exécution de ces bons de commande,
- en matière de recours, porter plainte et se constituer partie civile au nom de l'Agence nationale pour l'emploi dans tout litige se rapportant à des faits ou actes intéressant l'agence locale pour l'emploi, à l'exception des faits ou actes se rapportant aux agents ou cocontractants de l'Agence nationale pour l'emploi ou constitutifs de discrimination.

Article III - Sont bénéficiaires des délégations de signature mentionnée aux articles I à II de la présente décision, sous une forme permanente, les personnes ci-après nommément désignées dans la colonne «délégataires permanents» du tableau.

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'agence locale pour l'emploi considéré, sont bénéficiaires de la délégation de signature mentionnée aux articles I et II de la présente décision, sous une forme temporaire, les personnes ci-après nommément désignées dans la colonne «délégataires temporaires» du tableau.

Agences locales pour l'emploi	Délégataires permanents (directeurs d'agence)	Délégataires temporaires
Direction déléguée de l'Aisne		
Château-Thierry	Nelly Sienko Cadre opérationnel Directrice d'agence par intérim	Jacqueline Radenac Cadre opérationnel

Chauny	Régine Guilbert Directrice d'agence	Eliane Hays Cadre opérationnel Sandrine Blanlard Cadre opérationnel Cécile Lefevre Cadre opérationnel
Hirson Point relais Guise	Christophe Riviere Directeur d'agence	Perrine Manesse Cadre opérationnel Francis Vandenberg Cadre opérationnel Carole Chausson Cadre opérationnel
Laon	Catherine Lebeau Directrice d'agence	Catherine Christophe Cadre opérationnel Jacky Mary Cadre opérationnel
Saint-Quentin Péri	Jean-Michel Lhomme Directeur d'agence	Fauzi Houas Cadre opérationnel Monique Dieudonne Cadre opérationnel Annick Caze Cadre opérationnel
Saint Quentin Cordier	Valérie Lasorne Directrice d'agence	José Perez Cadre opérationnel Joëlle Schneider Cadre opérationnel Sylvie Lerat Cadre opérationnel
Soissons	Pascal Coyo Directeur d'agence	Philippe Garon Cadre opérationnel Véronique Delville Cadre opérationnel Stéphane de Lima Cadre opérationnel

Agences locales pour l'emploi	Délégués permanents (directeurs d'agence)	Délégués temporaires
Direction déléguée de l'Oise		
Beauvais Charles de Gaulle	Fatiha Bouanani Directrice d'agence	Anne Cartier Cadre opérationnel Mériem Kahlouche Cadre opérationnel
Beauvais Argentine	Pascal Jacobee Directeur d'agence	Sylvie Dudzyck-Wittendal Cadre opérationnel Fabienne Foyard Cadre opérationnel Brahim Hamra Cadre opérationnel
Clermont	Cécile Lambert Directrice d'agence	Claudine Bourey Cadre Opérationnel Françoise Croissant Cadre opérationnel Agnès Perel Cadre opérationnel
Compiègne Centre	Jean -Yves Defromont Directeur d'agence	Brigitte Socha Cadre opérationnel Eliane Mestdagh Cadre Opérationnel
Compiègne Mercières	Claire Chalandon Directrice d'agence	Dominique Jacquemart Cadre opérationnel Murielle Delahaye Cadre opérationnel
Creil Union	Mady Bequet Directrice d'agence	Martine Desvalois Cadre opérationnel Gisèle Turret Cadre opérationnel
Creil Picasso	Florence Vasseur Directrice d'agence	Marie Claire Saint Omer Cadre opérationnel Abdelhak Ibehrin Cadre opérationnel Corinne Baracassa Cadre opérationnel

Crépy-en-Valois	Sylvie Hubert Directrice d'agence	Sophie Jallon Cadre opérationnel
Méru	Marie-Laure Coulon Directrice d'agence	Maryse Avisse-Bougrat Cadre opérationnel Françoise Ples Cadre opérationnel
Noyon	Anne Pascale Wable Directrice d'agence	Mariette Leroy Cadre opérationnel
Montataire	Mady Bequet Directrice d'agence Par intérim	Pascale Feret Cadre opérationnel Josette Baudot Cadre opérationnel

Agences locales pour l'emploi	Délégués permanents (directeurs d'agence)	Délégués temporaires
Direction déléguée de la Somme		
Abbeville	Sylvain Rayez Directeur d'agence	Joëlle Avet Cadre opérationnel Laurent Fache Cadre opérationnel Catherine Lhotellerie Cadre opérationnel
Péronne point relais Albert	Jean-Louis Carliez Directeur d'agence	Olivier Veru Cadre opérationnel Rémi Lemaire Cadre opérationnel
Amiens Colbert	Catherine Bouchel Directrice d'agence par intérim	Maryvonne Duval Cadre opérationnel Franck Carbonnier Cadre opérationnel Sophie Decottignies Cadre opérationnel

Amiens Jules Verne	David Lefevre Directeur d'agence	Béatrice Terehouli Cadre opérationnel Eric Brouland Cadre opérationnel Jean Louis Cocquempot Cadre opérationnel
Amiens Saint-Leu	Kiyenika Mayindu Directeur d'agence	Cédric Delhorbe cadre opérationnel Stéphane Touzet Cadre opérationnel Bruno Cottenet Cadre opérationnel
Doullens	Jean-Pierre Danicourt Directeur d'agence	Emily Sanchez Cadre opérationnel
Frville-Escarbotin	Michèle Renaud Directrice d'agence	Thierry Vibert Cadre opérationnel Lynn Dehornoy Cadre opérationnel
Ham	Emmanuelle Marize Directrice d'agence	Stéphanie Bacco Cadre opérationnel
Montdidier	Emmanuelle Marize Directrice d'agence par intérim	Patrick Goubet Cadre Opérationnel

Article IV - Les compétences détenues de la présente décision sont exercées conformément aux instructions du directeur général, du directeur régional de la direction régionale Picardie et de la directrice déléguée de l'Aisne, de la directrice déléguée de l'Oise, de la directrice déléguée de la Somme, de la direction régionale Picardie de l'Agence nationale pour l'emploi.

Article V - La décision Pi n°2008-07/ALE en date du 18 juillet 2008 est abrogée.

Article VI - La présente décision prendra effet le 1er septembre 2008.

Article VII - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'Agence nationale pour l'emploi.

Fait à Amiens, le 22 août 2008.

Jean Michel Camus,
directeur régional
de la direction régionale Picardie

Décision H.No n°2008-08/HN/ALE du 25 août 2008

Délégation de signature au sein des agences locales pour l'emploi de la direction régionale Haute-Normandie

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5134-20 et suivants, L.5134-35 et suivants, R.5312-4, R.5312-7 et R.5312-8, R.5312-27, R.5312-35, R.5312-36, R.5312-37, R.5312-39, R.5312-40 et R.5312-41, R.5312-66, R.5312-68, R.5412-8,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret n°2002-82 du 17 janvier 2002 portant dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi employés en qualité de personnels d'entretien,

Vu le décret modifié n°2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi, notamment ses articles 4, 29 et 41,

Vu les délibérations du conseil d'administration de l'Agence nationale pour l'emploi concernant le programme d'implantation des unités au sein de la direction régionale Haute-Normandie de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu la décision n°553-2006 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 24 avril 2006 portant nomination du directeur régional de la direction régionale Haute-Normandie de l'Agence nationale pour l'emploi et les décisions portant nomination des directeurs d'agence locale de la direction régionale Haute-Normandie de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu la décision n°2007-811 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 2 juillet 2007 portant délégation de pouvoir et de signature au directeur régional de la direction régionale Haute-Normandie de l'Agence nationale pour l'emploi,

Décide :

Article I - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article III de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de la direction régionale Haute-Normandie de l'Agence nationale pour l'emploi, dans le cadre des relations avec les usagers du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- tenir la liste des demandeurs d'emploi, notamment prendre les décisions de refus d'inscription, procéder à la vérification de la validité des titres de séjour et de travail prévue aux articles L. 5411-4 et recevoir les informations relatives aux changements de situation, absences et changements de domicile mentionnés à l'article R. 5411-6 du même code,
- mettre à même les intéressés de, préalablement à radiation de la liste des demandeurs d'emploi, présenter les observations prévues à l'article R. 5412-7 du même code,
- dans les conditions prévues par conventions avec les organismes participant au service public de l'emploi, établir, adapter et mettre en œuvre le projet personnalisé d'accès à l'emploi mentionné à l'article R. 5411-14 du même code,
- décider et mettre en œuvre les mesures individuelles destinées à favoriser l'insertion, le reclassement ou la promotion professionnels des travailleurs,
- pour le compte de l'état, signer les décisions et conventions mentionnées à l'article R. 5312-33 du même code.

Article II - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article III de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de la direction régionale Haute-Normandie de l'Agence nationale pour l'emploi et dans la limite de leur compétence territoriale :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence locale pour l'emploi, ainsi que les ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule des agents de l'agence locale pour l'emploi, à l'exception des ordres de mission et autorisations

d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de France ou entre la France métropolitaine et l'outre-mer,

- signer les conventions de partenariat de portée locale, à l'exception de celles avec incidence financière (recette ou dépense pour l'Agence nationale pour l'emploi) ou ayant pour objet une participation financière de l'Agence nationale pour l'emploi ou sa participation à un groupement d'intérêt économique, groupement d'intérêt public ou groupement européen de coopération territoriale. Exécuter toutes les conventions de partenariat de portée locale,
- en matière de gestion des personnels, signer les autorisations de congés et d'absence sans incidence sur le traitement et décisions d'attribution de primes et indemnités des agents relevant des niveaux d'emplois I à IVA, personnels d'entretien et autres personnels de l'agence locale pour l'emploi placés sous leur autorité,
- en matière financière et comptable, certifier le service fait,
- en matière d'achat de fournitures, services et travaux (à l'exception des travaux de construction neuve, réhabilitation de locaux dont l'Agence nationale pour l'emploi est propriétaire ou copropriétaire et services y afférents), et pour les besoins non couverts par un marché national ou régional, passer et exécuter les marchés publics et accords cadre d'un montant strictement inférieur à 2000 euros HT, ainsi que les décisions d'admission et de sélection des candidatures, rejet des offres et choix des attributaires dans le cadre des procédures de passation de ces marchés publics et accords cadre, et les actes emportant résiliation de ces marchés publics et accords cadre,
- en matière d'achat de fournitures, services et travaux, émettre les bons de commande d'un montant strictement inférieur à 20 000 euros ht aux fins d'exécution des marchés public et accords cadre nationaux et régionaux à la condition que ces marchés publics et accords cadre prévoient expressément, signer toute correspondance concernant l'exécution de ces bons de commande,
- en matière de recours et à compter du 1^{er} janvier 2008, porter plainte et se constituer partie civile au nom de l'Agence nationale pour l'emploi dans tout litige se rapportant à des faits ou actes intéressant l'agence locale pour l'emploi, à l'exception des faits ou actes se rapportant aux agents ou cocontractants de l'Agence nationale pour l'emploi ou constitutifs de discrimination.

Article III - Sont bénéficiaires des délégations de signature mentionnée aux articles I et II de la présente décision, sous une forme permanente, les personnes ci-après nommément désignées dans la colonne « délégués permanents » du tableau.

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'agence locale pour l'emploi considérée, sont bénéficiaires de la délégation de signature mentionnée aux articles I et II de la présente décision, sous une forme temporaire, les personnes ci-après nommément désignées dans la colonne « délégués temporaires » du tableau.

Agences locales pour l'emploi	Délégués permanents (directeurs d'agence)	Délégués temporaires
Direction déléguée de l'Eure		
Bernay	Marie-Hélène Bertrand	Jonathan Vauby Marine Valle cadres opérationnels
Evreux Buzot point relais Verneuil sur Avre	Nicolas Herve	Abdel karim Benaissa Céline Brunel Tanguy Hameeuw Christiane Leromain Valerie Smietan cadres opérationnels

Evreux Jean Moulin Plateforme de vocation	Sylvia Lecardronnel	Christiane Leromain Valerie Mulet Karine Bisson Liliane Laquay cadres opérationnels
Louviers	Colette Salamone	Patricia Cardenas Pascale Cattelin Françoise Cotard Dominique Creignou cadres opérationnels
Pont Audemer	Jean-philippe Tichadou	Frank Loiseau Véronique Dejonghe-Pouponnot cadres opérationnels Virginie Giuliani technicienne supérieure gestion
Vernon	Marc Bediou	Jean René Revois Michel Roue Sophie Hertog Nathalie Gonzales cadres opérationnels
Direction déléguée du Havre		
Fécamp	Muriel Thauvel	Laurent Richardeau Florence Guillaume cadres opérationnels Didier Molton conseiller référent
Harfleur	Jérôme Lesueur	Isabelle Fidelin Gilles Catelain cadres opérationnels
le Havre Centre	Rodolphe Godard	Catherine Millerand Sandrine Lazaro Hugues Lappel cadres opérationnels
le Havre Vauban	Catherine Henry	Christine Foulon Catherine Salaun Ingrid Baron cadres opérationnels
le Havre Ville Haute	Philippe Barnabe	Yann Rouault Herve Baron Virginie Denis cadres opérationnels
Lillebonne	Christophe Sarry	Agnes Le piolot Stephane Canchel cadres opérationnels
Direction déléguée de Rouen		

Elbeuf	Aurelie Quesney-Demagny	Evelyne Cocagne Camille Cousin Christine Leroy cadres opérationnels
Maromme	Christine Delorme	Catherine Leroux Odile Fageolle cadres opérationnels
Rouen cauchoise	Florent Gouhier	Philippe Galindo Emmanuel Quevillon Annie Cottebrune cadres opérationnels
Rouen Saint Sever Plateforme de vocation	Corinne Creau	Sabine Pasquet Patrick Jouvin Bertrand Lesueur Sylvie Duboc Sandrine Marivoet cadres opérationnels
Rouen Darnetal	Andre Fageolle	Grégoire Charvet Sandrine Bounolleau Nicolas Pesquet Samir Ghalem cadres opérationnels
Rouen Saint Etienne	Emanuèle Bernal	Gerard Chaboy Danielle Petit cadres opérationnels
Rouen Quevilly	Catherine Anquetil	Eric Delesque Patricia Cardenas Martine Echinard cadres opérationnels
Espace cadres	Philippe Leblond	Chantal Cregut Jerome Deparde cadres opérationnels
Direction déléguée de Littoral Caux Bray		
Barentin	Martine Lehuby	Eric Letellier Florence Whalley cadres opérationnels
Dieppe Belvédère	Olivier Linard	Catherine Merault Monique Segret cadres opérationnels Françoise Clochepin conseillère chargé projet emploi
Dieppe Duquesne	Sylvie Roger	Pascale Leroux Marie-pierre Hedderwick Patrice Thoumire cadres opérationnels

Forges les Eaux	Brice Mullier	Jean-pierre Nicolle Rachel Gourbeix cadres opérationnels
le Tréport	Azim Karmaly	Laurence Valliot Dancel Cadre opérationnel Corinne Facon Conseiller référent
Yvetot	Sandrine Marc	Veronique Roynard Isabelle Pruvost cadres opérationnels

Article IV - Les compétences détenues de la présente décision sont exercées conformément aux instructions du directeur général, du directeur régional de la direction régionale Haute-Normandie et des directeurs délégués de la direction régionale Haute-Normandie de l'Agence nationale pour l'emploi, chacun pour son territoire.

Article V - La décision H.No n°2008-07/HN/ALE du 24 juillet 2008 du directeur régional de la direction régionale Haute-Normandie de l'Agence nationale pour l'emploi est abrogée.

Article VI - La présente décision prendra effet le 1er septembre 2008.

ARTICLE VII - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'Agence nationale pour l'emploi.

Fait à Rouen, le 25 août 2008.

François Cocquebert,
directeur régional
de la direction régionale Haute-Normandie

Décision NPdC n°2008-08/ALE du 25 août 2008

Délégation de signature au sein des agences locales pour l'emploi de la direction régionale Nord-Pas-de-Calais

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5134-20 et suivants, L.5134-35 et suivants, R.5312-4, R.5312-7 et R.5312-8, R.5312-27, R.5312-35, R.5312-36, R.5312-37, R.5312-39, R.5312-40 et R.5312-41, R.5312-66, R.5312-68, R.5412-8,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret n°2002-82 du 17 janvier 2002 portant dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi employés en qualité de personnels d'entretien,

Vu le décret modifié n°2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi, notamment ses articles 4, 29 et 41,

Vu les délibérations du conseil d'administration de l'Agence nationale pour l'emploi concernant le programme d'implantation des unités au sein de la direction régionale Nord-Pas-de-Calais de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu le contrat de travail n°330304 signé du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 5 mai 2004 portant nomination de la directrice régionale de la direction régionale Nord-Pas-de-Calais de l'Agence nationale pour l'emploi et les décisions portant nomination des directeurs d'agence locale de la direction régionale Nord-Pas-de-Calais de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu la décision n°2007-817 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 2 juillet 2007 portant délégation de pouvoir et de signature à la directrice régionale de la direction régionale Nord-Pas-de-Calais de l'Agence nationale pour l'emploi,

Décide :

Article I - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article III de la présente décision à l'effet de, au nom de la directrice régionale de la direction régionale Nord-Pas-de-Calais de l'Agence nationale pour l'emploi, dans le cadre des relations avec les usagers du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- tenir la liste des demandeurs d'emploi, notamment prendre les décisions de refus d'inscription, procéder à la vérification de la validité des titres de séjour et de travail prévue aux articles L.5411-4 et recevoir les informations relatives aux changements de situation, absences et changements de domicile mentionnés à l'article R.5411-6 du même code,
- mettre à même les intéressés de, préalablement à radiation de la liste des demandeurs d'emploi, présenter les observations prévues à l'article R.5412-7 du même code,
- dans les conditions prévues par conventions avec les organismes participant au service public de l'emploi, établir, adapter et mettre en œuvre le projet personnalisé d'accès à l'emploi mentionné à l'article R.5411-14 du même code,
- décider et mettre en œuvre les mesures individuelles destinées à favoriser l'insertion, le reclassement ou la promotion professionnels des travailleurs,
- pour le compte de l'Etat, signer les décisions et conventions mentionnées à l'article R.5312-33 du même code.

Article II - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article III de la présente décision à l'effet de, au nom de la directrice régionale de la direction régionale Nord-Pas-de-Calais de l'Agence nationale pour l'emploi et dans la limite de leur compétence territoriale :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence locale pour l'emploi, ainsi que les ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule

des agents de l'agence locale pour l'emploi, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de France ou entre la France métropolitaine et l'outre-mer,

- signer les conventions de partenariat de portée locale, à l'exception de celles avec incidence financière (recette ou dépense pour l'ANPE) ou ayant pour objet une participation financière de l'Agence nationale pour l'emploi ou sa participation à un groupement d'intérêt économique, groupement d'intérêt public ou groupement européen de coopération territoriale. Exécuter toutes les conventions de partenariat de portée locale,
- en matière de gestion des personnels, signer les autorisations de congés et d'absence sans incidence sur le traitement et décisions d'attribution de primes et indemnités des agents relevant des niveaux d'emplois I à IVA, personnels d'entretien et autres personnels de l'agence locale pour l'emploi placés sous leur autorité,
- en matière financière et comptable, certifier le service fait,
- en matière d'achat de fournitures, services et travaux (à l'exception des travaux de construction neuve, réhabilitation de locaux dont l'Agence nationale pour l'emploi est propriétaire ou copropriétaire et services y afférents), et pour les besoins non couverts par un marché national ou régional, passer et exécuter les marchés publics et accords cadre d'un montant strictement inférieur à 4000 euros HT, ainsi que les décisions d'admission et de sélection des candidatures, rejet des offres et choix des attributaires dans le cadre des procédures de passation de ces marchés publics et accords cadre, et les actes emportant résiliation de ces marchés publics et accords cadre,
- en matière d'achat de fournitures, services et travaux, émettre les bons de commande d'un montant strictement inférieur à 30 000 euros HT aux fins d'exécution des marchés public et accords cadre nationaux et régionaux à la condition que ces marchés publics et accords cadre prévoient expressément, signer toute correspondance concernant l'exécution de ces bons de commande,
- en matière de recours, porter plainte et se constituer partie civile au nom de l'Agence nationale pour l'emploi dans tout litige se rapportant à des faits ou actes intéressant l'agence locale pour l'emploi, à l'exception des faits ou actes se rapportant aux agents ou cocontractants de l'Agence nationale pour l'emploi ou constitutifs de discrimination.

Article III - Sont bénéficiaires des délégations de signature mentionnée aux articles I et II de la présente décision, sous une forme permanente, les personnes ci-après nommément désignées dans la colonne « délégués permanents » du tableau.

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'agence locale pour l'emploi considérée, sont bénéficiaires de la délégation de signature mentionnée aux articles I et II de la présente décision, sous une forme temporaire, les personnes ci-après nommément désignées dans la colonne « délégués temporaires » du tableau.

Agences locales pour l'emploi	Délégués permanents (directeurs d'agence)	Délégués temporaires	
Flandres			
Bailleul-Merville	Dominique Paurisse	Alain Verbeke (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle) Anne Dequidt (conseillère référente)	Linda Brysbaert (conseillère référente) Sylvie Dubar (technicien appui et gestion)

Point relais Cassel	Laurence Duprez	Valérie Vossaert (cadre opérationnel adjoint au directeur d'agence)	Laurence Carbon (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)
Dunkerque Bazennes	Béatrice Petit	Bertrand Sename (cadre opérationnel adjoint au directeur d'agence) Jacky Triquet (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)	Odile Mathieu (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle) Mon Vichettra (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)
Equipe administrative Flandres Dunkerque Bazennes		Martine Bedague (responsable équipe administrative direction déléguée Flandres) Marie-Line Darsonville (technicienne supérieur appui et gestion) Jean-Yves Depuydt (technicien supérieur appui et gestion) Geneviève d'Hollander (technicienne supérieur appui gestion) Delphine Martel (technicienne appui gestion)	Sylvie Dubar (technicienne appui et gestion) Laila Vanmalderghem (technicienne supérieur appui et gestion) Myriam Kada-Touati (technicienne appui et gestion) Joelle Parasie (technicienne appui gestion) Aurore Seeten (technicienne appui et gestion)
Dunkerque Vauban	Monique Lemaire	Sylvie Dubar (technicienne appui et gestion équipe administrative)	Bruno Devulder (cadre opérationnel adjoint au directeur d'agence) Eddy Mille (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)
Grande Synthe	Florence Husson	Cyrille Rommelaere (cadre opérationnel adjoint au directeur d'agence)	Sylvie Dubar (technicienne appui et gestion équipe administrative) Eric Hoorens (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)
Gravelines	Michel Blanchant	Marie-Louise Venries (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)	Sylvie Dubar (technicienne appui et gestion équipe administrative)
Hazebrouck	Laurence Duprez	Valérie Vossaert (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence)	Laurence Carbon (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)

		Emmanuelle Brasseur (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle) Sylvie Dubar (technicienne appui et gestion équipe administrative)	Delphine Pietersoone (conseillère adjointe) Marie-Paule Lemeiter (conseillère)
Point relais Merville	Dominique Paurisse	Alain Verbeke (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle) Anne Dequidt (conseillère référente)	Linda Brysbaert (conseillère référente)
Roubaix Tourcoing/Douai			
Douai Commanderie	Fabrice Balent	Christophe Bailleul (cadre opérationnel adjoint au directeur d'agence)	Jean-François Dormard (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle) Delphine Debuchy (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle) Nadine Nowaczyk (chargée de projet emploi)
Douai II Dorignies	Christine Joly	Marie-Blandine Ledru (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence)	Christian Decouvelaere (technicien supérieur appui et gestion)
		Laurence Bouland (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle) Caroline Leger (Cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)	Sandrine Strozyk (technicienne appui et gestion)
Halluin	Olivier Verstraete	Marie-José Kapusciak (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)	Anne Lise Fontaine (conseillère référente)
Roubaix Sud	Michel Gruchala	Daniel Lamote (cadre opérationnel adjoint au directeur d'agence) Evelyne Ost (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)	Nicole Devoldre (technicienne supérieur appui et gestion) Caroline Wintrebert (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)
Roubaix Alma	Jean-Claude Fernandes	Richard Ludes (cadre opérationnel adjoint au directeur d'agence)	Martine Vienne (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)

		Florence Hermel (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)	Joëlle Parisis (conseillère)
		Anne-Marie Verraes (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle Cap vers l'entreprise)	Brigitte Petitpré (cadre opérationnel AEP PFV)
		Anne Dequidt (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)	
Somain	Edmond Carlier	Laurence Dupont (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence)	Laurence Cousin (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)
Tourcoing Gand	Pascal Lollivier	Florence Venturini (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence)	Marie-Amélie Riviere (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)
		Gérald Rogiez (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)	Valérie Penne (technicienne supérieur appui et gestion)
Tourcoing Centre	Denis Godmez	Isabelle Chavot (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence)	Charlotte Caulliez (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)
Wattrelos	Pascaline Leignel	Michèle Capron cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence) Dalila Meddah (conseillère référente)	Joël Deleu (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)
Lille			
Armentières	Pascal Fournier	Richard Beuve (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence)	Chantal Demol (Erable) (conseillère) Emmanuel Daveluy (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)
Haubourdin	Jean-Claude Martin	Olivier Pennequin (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)	Martine Reiter (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence)

			Marie-Thérèse Peugnet (Erable) (conseillère)
Hellemmes	Olivier Marmuse	Fabienne Champion (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence)	Pascal Sueur (Erable) (conseiller) Philippe Paquet (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)
La Bassée	Jean-Claude Martin	Martine Reiter (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence) Virginie Deplanque (conseillère référente)	Olivier Pennequin (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)
La Madeleine	Ivane Squelbut	Sylvie Maesele (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence) Stéphanie Houzet (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)	Grégory Germain (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle) Florence Bisiaux (Erable) (conseillère) Renée Leteve (technicienne supérieur appui et gestion)
Lille Bleuets	Gaétan Lermusieux	Cécile Renaut (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence) Fabienne Lelong (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)	Marilyne Traisnel (cadre adjoint appui et gestion) François Lemahieu (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)
		Nathalie Danset (Erable) (conseillère) Olivier Valminos (Cadre Opérationnel AEP CRP)	François-Remy Roesing (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)
Lille Bleuets Erable		Marilyne Traisnel (cadre adjoint appui et gestion) Florence Bisiaux (conseillère) Marie-Thérèse Peugnet (conseillère)	Annie Baude (conseillère) Boualem Khelifi (conseiller) Chantal Demol (conseillère)

		<p>Pascal Sueur (conseiller)</p> <p>Nathalie Danset (conseillère)</p>	<p>Rudy Pollet (conseiller)</p>
Lille Moulins	Murielle Klemczak-Gallieue	<p>Catherine Jausseme (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)</p> <p>Anne-Marie Lollivier (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence)</p>	<p>Marc Janquin (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)</p> <p>Pascale Delayen (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)</p>
Lille Cadres	Brigitte Godefroy	<p>Annick Desplanques (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence)</p> <p>Jeannine Perret (conseillère)</p>	<p>Marcel Vanwormhoudt (chargé de projet Emploi)</p> <p>Rose-Marie Darras (conseillère)</p> <p>Paule-Stéphanie Damestoy (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)</p>
Lille Postes	Clément Froissart	<p>Martine Alizier (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence)</p> <p>Alain Saillant (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)</p>	<p>Gaétane Dubois (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)</p> <p>Annie Baude (Erable) (conseillère)</p> <p>Germaine Legrin (technicienne supérieur appui et gestion)</p>
Lille Fives	Isabelle Forestier	<p>Sophie Lempoux (cadre opérationnel adjoint au directeur d'agence)</p>	<p>Sylvie Dumont (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)</p>
Seclin	Françoise Depecker	<p>Denis Brunelle (cadre opérationnel adjoint au directeur d'agence)</p>	<p>Catherine Dryepont (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)</p>
			<p>Catherine Blanchard (chargée de projet emploi)</p> <p>Boualem Khelifi (Erable) (conseiller)</p>

Villeneuve d'Ascq	Eric Pollart	Sandrine Caroulle (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence) Rudy Pollet (Erable) (conseiller) Dominique Dubois (technicienne supérieur appui et gestion)	Karine Gobled (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle) Anita Smith (technicienne supérieur appui et gestion) Anny Barreau (Cadre opérationnel AEP)
Lomme	Delphine Lermusieaux	Caroline Daubenfeld (adjointe au directeur d'agence)	Anne Le Pêcheur (conseillère référente)
		Annabel Lenoir (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)	Isabelle Boektaels (conseillère référente)
Hainaut-Cambresis			
Anzin	Antonio Dos Santos Pereira	Dominique Jourdain (cadre opérationnel adjoint au directeur d'agence) François Fernandez-Esteva (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)	Isabelle Delemar (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)
Point relais Avesnes-les-Aubert	Frédéric Latka	Martine Delfosse (chargée de projet emploi)	Monique Hecq (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)
Cambrai	Marie-Agnès Yameundjeu	Chantal Robas (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle) Stéphanie Meeuros (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)	Dominique Kosciuzko (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle) Eric Labalette (cadre opérationnel adjoint au directeur d'agence)
Caudry	Jean Hatton	Odile Cauchy (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)	Françoise Dazeur (conseiller référent) Delphine Plichon (conseiller référent)
Condé-Sur-Escaut	Sandra Antonio	Robert Kutza (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)	Bertrand Dubois (technicien appui et gestion) Marie-Christine Blanc (conseillère référente)

Denain	Sylvie Dewaele	Michèle Zawadzki (cadre opérationnel adjointe) Marie-Françoise Limassez (technicienne appui et gestion) Daniela Piras (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)	Farida Kacer (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle) Frédéric Kosciuszko (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle) Nathalie Johnson (technicienne supérieur appui et gestion)
Le Cateau Cambresis	Frédéric Latka	Martine Delfosse (conseillère référente)	Monique Hecq (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)
Saint-Amand	Philippe Agache	Jean-Michel Wichlacz (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)	Agnès Ducrot (conseillère référente)
Point relais Solesmes	Frédéric Latka	Martine Delfosse (conseillère référente)	Monique Hecq (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)
Valenciennes	Jacques Moreau	Henriette Taquet (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle) Isabelle Blareau (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)	Michel Ledda (cadre opérationnel adjoint) Nadine Carrin (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle) Frédérique Dumontier (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)
Sambre-Avesnois			
Point relais Aulnoye-Aymeries	Christian Michon	Annick Cristante (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence)	
Avesnes-Sur-Helpe	Philippe Couche	Virginie Dumeste (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)	Richard Fabre (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)
Point relais Fourmies	Philippe Couche	Virginie Dumeste (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)	Richard Fabre (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)

Point relais Landrecies	Jean-Paul Thumerelle	Claude Vins (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)	
Le Quesnoy-Landrecies	Jean-Paul Thumerelle	Claude Vins (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)	
Maubeuge Tilleul	Jean-Charles Fournier	Annick Cristante (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence)	Laurence Brouwez (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle) Fabienne Lagneaux (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)
Maubeuge Remparts	Jocelyne Durieux	Pascal Helart (cadre opérationnel adjoint au directeur d'agence)	Véronique Verite (animatrice d'équipe professionnelle) Audrey Crepel (animatrice d'équipe professionnelle)
Artois-Ternois			
Arras Rivage	Christian Canel	Bernard Bauchet (cadre opérationnel adjoint au directeur d'agence)	Laurent Gobert (animateur d'équipe professionnelle) Martine Stenne (technicienne appui et gestion)
Arras BelleVue	Jean-Pierre Dezoteux	Florence Bezghiche (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence)	Pierre Dutilleul (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)
Arras Bellevue Pôle Appui Prestations	Jean-Pierre Dezoteux	Florence Bezghiche (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence)	
		Myriane Affeldt (Technicienne Appui et Gestion)	
Bapaume	Pierre-Marie Lasselin	Jean-Pierre Coffigniez (conseiller référent)	Sonia Grevin (conseillère) Marguerite-Marie Guerlet (conseillère)
Le Ternois	Laurent Mercier	Valérie Dubuche (animatrice d'équipe professionnelle)	Thérèse Forbras (conseillère référente) Gabrielle Duquenoy (conseillère)
Littoral Pas de Calais			
Berck-Sur-Mer Cote d'Opale	Jacques Vauchere	Henri Musial (cadre opérationnel adjoint)	Béatrice Verfaille (technicienne appui et gestion)

		Catherine Deleury (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)	
Boulogne Daunou	Emmanuelle Leroy		Béatrice Niset (technicienne supérieure appui et gestion)
		Eric Descheyer (adjoint au directeur d'agence cadre opérationnel)	Cécile Eeckeloot (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)
Calais Théâtre	David Baes	Jacques Delacroix (adjoint au directeur d'agence cadre opérationnel) Cédric Clin (conseiller référent)	Carole Lecocq (technicien appui et gestion)
Calais Nation	Virgine Lecreux	Joël Henry (cadre opérationnel adjoint au directeur d'agence) Sylvie Devulder (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)	Annette Fournier (technicienne supérieure appui et gestion)
Point Relais Etaples	Jacques Vauchere	Henri Musial (cadre opérationnel adjoint au directeur d'agence) Catherine Deleury (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)	
Hesdin	Christelle Lemery	Edouard Lazarek (conseiller)	Nadine Henguelle (conseillère référente)
Point relais Marquise	Emmanuelle Leroy	Gérard Lehu (conseiller référent)	
Saint-Omer	Gaétan Delacre	Pascale Caulier (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence)	Valérie Duverge (technicienne supérieure appui et gestion)
Boulogne le Portel	Didier Bomy	Stéphane Urbin (cadre opérationnel adjoint au directeur d'agence) Abdénébi Goual (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)	François Eeckeloot (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle) David Mocrette (technicien appui et gestion)

Centre - Pas de Calais			
Béthune	Roger Vandrepote	Isabelle Delpouve (animatrice d'équipe professionnelle) Corentine Vaillot (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence)	Aurélie Denissel (technicienne appui et gestion) Stéphane Wybo (animateur d'équipe professionnelle)
Béthune Cellule de reclassement CVE	Emmanuelle Camberlin-Cappe (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)		
Bruay - Labuissière	Dominique Dussart	Fabienne Duez (cadre opérationnel adjointe à la directrice d'agence)	Claudine Wilk (conseillère) Audrey Roszak (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle) Stéphen Roussel (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)
Carvin	Hermine Dziczek	Myriam Cossart (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence)	Isabelle Boisseau (technicienne supérieur appui et gestion) Leila Dumas (animatrice d'équipe professionnelle)
Hénin-Beaumont	Alain Tourbez	Maryvonne Payeux (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence) Chantal Lecuppre (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)	Gérard Adamiak (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle) Nicole Waloszek (technicienne supérieure appui et gestion)
Lens Bollaert	Jean-Luc Derambure	Jean-Michel Duquesnoy (cadre opérationnel animateur d'équipe professionnelle)	Anne-Sophie Parfant (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence) Mohammed Derriche (animateur d'équipe professionnelle)
Lens Condorcet	Maryse Beffara	Karine Blondiaux (adjointe au directeur d'agence) Christine Choteau (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)	Anne Wathier-Fourrier (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle) Emmanuel Bouriez (conseiller référent)

Plate forme de services bassin Lensois	Maryse Beffara	Jean-Jacques Verstraete (chargé de projet emploi)	
Cellule de reclassement professionnel direction déléguée Centre Pas de Calais	Maryse Beffara	Christine Choteau (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)	
Liévin	Hervé Dubois	Dominique Mancuso (cadre opérationnel adjointe au directeur d'agence) Micheline Froissart épouse Wartelle (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)	Marielle Bednarski (cadre adjoint appui et gestion) Nathalie Duda (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)
PFV Liévin		Caroline Hennache (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)	
Lillers	Jérôme VAGNIEZ	Delphine Brief (technicienne appui gestion) Anne-Caroline Philippe (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)	Agnès Paul (cadre opérationnel animatrice d'équipe professionnelle)
Noeux-Les-Mines	Serge Brevart	Dominique Dhaussy (adjointe au directeur d'agence animatrice d'équipe professionnelle)	Virginie Davigny (conseillère) Stéphane Dessaint (technicien supérieur appui et gestion)

Article IV - Les compétences détenues de la présente décision sont exercées conformément aux instructions du directeur général, de la directrice régionale de la direction régionale Nord-Pas-de-Calais et des directeurs délégués de la direction régionale Nord-Pas-de-Calais de l'Agence nationale pour l'emploi, chacun pour son territoire.

Article V - La décision NPdC n°2008-07/ALE de la directrice régionale de la direction régionale Nord-Pas-de-Calais de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 23 juillet 2008 est abrogée.

Article VI - La présente décision prendra effet au 1er septembre 2008.

Article VII - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'Agence nationale pour l'emploi.

Fait à Marcq-en-Baroeul, le 25 août 2008.

Catherine d'Herve,
directrice régionale
de la direction régionale Nord-Pas-de-Calais